



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

La Déléguée Territoriale

Dossier suivi par : Jacques LAFFONT  
Tel. : 04.67.27.11.85  
Mél : [j.laffont@inao.gouv.fr](mailto:j.laffont@inao.gouv.fr)

Vos réf. :  
Affaire suivie par : M. Bergerot  
Nos réf. : JL/052/23  
Objet : Révision générale du PLU  
avis sur projet arrêté

18 JUL. 2023

18 JUL. 2023

Madame le Maire  
Hôtel de Ville  
1, Plan de Brie  
30140 ANDUZE

Montpellier, le 11 juillet 2023

Madame le Maire,

Par courrier électronique en date du 25 mai dernier, vous avez bien voulu m'adresser pour avis, en téléchargement, le projet arrêté de révision générale n°1 du PLU de votre commune.

La commune d'ANDUZE est située dans l'aire géographique des Appellations d'Origine Protégées (AOP) « Châtaigne des Cévennes », « Huile d'olive de Nîmes », « Olive de Nîmes » et « Pélardon ». Elle appartient également aux aires de production des Indications Géographiques Protégées (IGP) « Cévennes », « Gard », « Pays d'Oc », « Terres du Midi », et « Volailles du Languedoc ».

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

La commune envisage un taux de croissance annuel moyen de 1% conduisant à une population de 3849 habitants à l'horizon 2031 soit un objectif légèrement inférieur à celui fixé par le SCoT, et nécessitant la réalisation d'un nombre de logements entre 134 et 251 sur la période.

La production de logement afférente sera faite en recentrant l'urbanisation au sein du cœur de ville, et en comblant les dents creuses et les divisions parcellaires encore libres au sein de l'enveloppe urbaine, définie au plus juste malgré un habitat assez dispersé sur une partie de la commune.

La prise en compte du patrimoine agricole et la volonté de préserver les principales zones de production est un objectif important et permet d'éviter la consommation de nouvelles surfaces.

Après étude du dossier, en l'absence de nouvelles extensions urbaines et au vu des orientations d'optimisation et de densification, l'INAO n'a donc pas d'objections à formuler à l'encontre de ce projet dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOP et IGP concernées.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice,  
La Déléguée Territoriale Occitanie,  
Catherine RICHER

Copie DDTM 30

INAO - Délégation Territoriale Occitanie

**SITE DE MONTPELLIER**  
697 Avenue Etienne Méhul  
CA Croix d'Argent  
34070 Montpellier  
Tél : 04.67.27.11.85  
[INAO-MONTPELLIER@inao.gouv.fr](mailto:INAO-MONTPELLIER@inao.gouv.fr)

**SITE DE NARBONNE**  
Rue du Pont de l'Avenir  
CS 50127  
11100 NARBONNE  
Tél : 04.68.90.62.00  
[INAO-NARBONNE@inao.gouv.fr](mailto:INAO-NARBONNE@inao.gouv.fr)

**SITE DE GAILLAC**  
Centre Technique du Vin  
52 Place Jean Moulin 2ème étage  
81600 GAILLAC  
Tél : 05.63.57.14.82  
[INAO-TOULOUSEGAILLAC@inao.gouv.fr](mailto:INAO-TOULOUSEGAILLAC@inao.gouv.fr)

**Antenne de Perpignan**  
Tél : 04.68.34.53.38  
[INAO-NARBONNE@inao.gouv.fr](mailto:INAO-NARBONNE@inao.gouv.fr)